



Déclaration des élus CGT en début de séance plénière du CSEC du 14/10/25

Depuis l'annonce du PSE, supprimant la moitié des gestionnaires de paie, la CGT APF n'a cessé d'alerter la direction sur les conséquences de cette nouvelle organisation.

Nos craintes se confirment avec la mise en place des CSP :

- Nos salaires sont versés plus tard. Actuellement les trains de paies sont trop tardifs et entraînent pour certains salariés un paiement du salaire sur le mois suivant. Ceci est intolérable et doit changer. La CGT APF revendique des trains de paies plus en amont.
- Nos collègues ont énormément d'erreurs sur leur bulletin de salaire et il est impossible d'avoir un correctif rapide. Ces erreurs provoquent une surcharge de travail aux relais GAP dans les établissements et de fortes tensions à tous les niveaux. La CGT APF revendique qu'il y ait rapidement un outil permettant aux salariés de remonter leurs erreurs de salaire sans passer par les relais GAP. La CGT APF demande que toute erreur de paie soit immédiatement financièrement régularisée.
- Actuellement il est impossible d'avoir les documents de fin de contrat et le solde de tout compte dans les délais légaux. Ceci est inacceptable, la CGT APF exige que des mesures soient prises au plus vite pour que les salariés quittant APF France handicap obtiennent ces documents le jour de leur départ.

-oOo-

Lors du CSEC de juin la directrice de l'offre de service national s'est indignée d'apprendre que des personnes accompagnées n'étaient pas levées, ou douchées certains jours faute de personnels dans les établissements d'APF France handicap, elle s'étonne également de la non-remontée d'information.

Depuis de nombreuses années, la CGT APF n'a cessé d'alerter la direction sur le mode dégradé et la non-gestion des conséquences pour les personnes accompagnées et les salariés. La CGT APF rappelle que le personnel n'a pas à choisir comment chaque jour il va dégrader son activité, ni à assumer les conséquences directes sur le quotidien des personnes qu'il accompagne.

La CGT APF demande à la direction de prendre ses responsabilités et prendre les mesures qui s'imposent.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce mode dégradé : absences non remplacées, réduction de personnel (gel ou suppression de postes).

Actuellement le mode dégradé se généralise dans tout type d'établissement d'APF France handicap et tend à devenir le mode habituel.

La CGT APF rappelle à l'employeur son obligation de résultat sur la prévention des risques sur la santé et la sécurité de ses salariés (L4121-1 et suivants)

-oOo-

La CGT APF dénonce une nouvelle fois le mépris de la direction à l'égard des salariés du Mémento.

Malgré l'accord du 4 juin 2024, qui intègre explicitement les salariés du Mémento dans le dispositif du Ségur pour tous au regard de leur code NAF, la direction persiste à refuser le versement des revalorisations prévues.

La direction générale justifie ce refus par un **manque de financement** et affirme que le paiement du Ségur « aggraverait le déficit » et que ceux qui le réclament seraient « irresponsables » et chercheraient à « faire couler l'association ». Ces propos sont inacceptables.

La CGT APF rappelle que :

- le Ségur n'est pas une option, mais une obligation réglementaire issue d'un accord national étendu ;
- aucun employeur ne peut se substituer à la loi ni décider unilatéralement de priver les salariés de leurs droits ;
- les difficultés budgétaires ne sauraient justifier la remise en cause de droits salariaux acquis.

Nous **actions le mépris** affiché par la direction et affirmons notre **plein soutien aux salariés du Mémento**.

La CGT APF sera toujours aux côtés des salariés pour défendre l'application du Ségur, la reconnaissance de leur travail et le respect des engagements pris.

La CGT APF exige le paiement immédiat du Ségur pour tous les salariés concernés avec effet rétroactif.

Je suis syndiqué,
pourquoi pas vous ?



Pour toutes questions sur vos droits ou la situation
Contactez la CGT / Syndiquez vous

Contact : Fabrice VERDELET dsc.cgt.apf@gmail.com ☎ 07 83 32 49 33
www.cgtafp.com <https://www.facebook.com/cgtafp.cgt>